

## **RESUME DU TRAVAIL**

« **De la constitution au fondement des libertés politiques** », tel a été l'objet de notre réflexion philosophique. Elle a trouvé ancrage sur la pensée philosophique de John Rawls. Son point de départ est le constat du non-respect de la constitution, des coups d'Etat, des tueries, des *Hold-up* électoraux, qui affectent de manière profonde les libertés politiques et individuelles des citoyens. John Rawls est clair à ce niveau-là : il existe des protections constitutionnelles solides pour certaines libertés, particulièrement la liberté d'expression et de réunion, et la liberté de former des associations politiques.

Le présent travail comporte trois chapitres. Le premier chapitre cerne le contexte de l'élaboration d'une juste constitution. La constitution est la loi fondamentale d'un Etat. Elle œuvre pour la protection des droits fondamentaux dans ce monde caractérisé par le pluralisme. L'homme est parti du contrat naturel, qui est un état de conflit pour une conception du contrat social. Sa conception conditionne que les partenaires se mettent d'accord et optent pour les lois qui puissent garantir la paix. Les notions telles que l'utilitarisme sont aussi une conception du bien, mais elles détournent la justice de son vrai sens ; sans oublier l'intuitionnisme et le perfectionnisme qui entrent dans la même ligne d'idées. La théorie de la position originelle est une manière contemporaine de concevoir le contrat social. Les individus choisissent les principes de justice qui puissent contribuer à l'organisation des activités dans la société. Le choix de ces principes s'effectue derrière un voile d'ignorance où les partenaires oublient leur être social.

Le deuxième chapitre illustre la promotion des libertés politiques et individuelles des citoyens. Ces libertés fondamentales telles que nous les avons analysées entendent protéger le statut juridique de chaque membre de la chose publique. Car la justice de la constitution chez John Rawls, qui est en même temps une justice politique, c'est une affaire de la structure de base de la société. Le salut d'un peuple est assuré et protégé par les institutions. La constitution est un système de l'ordre le plus élevé où chacun participe au processus politique qu'elle établit.

Après les deux premiers chapitres, le troisième portant sur la critique de la notion rawlsienne de la constitution à la proposition d'un nouvel ordre constitutionnel en République Démocratique du Congo en passant par l'appréciation critique de l'auteur, donne d'abord le bref aperçu historique des constitutions de la République Démocratique du Congo en en décryptant la pratique depuis l'indépendance de cet Etat jusqu'aujourd'hui. Ensuite, il confronte la pensée de l'auteur en montrant les dérives dictatoriales qui ont vu jour dans le chef de certains des dirigeants congolais. Pour enfin, proposer un nouvel ordre constitutionnel tout en se basant sur la pensée de John Rawls dans le contexte de l'élaboration d'une juste constitution.